

pourrions faire concurrence à la Suède et à la Norvège, au grand avantage des fabriques de papier de la province de Québec. Le tarif général sur cet article est de 5s. et de 4s, 6d. pour le Royaume-Uni.

La Nouvelle-Zélande accorde au Canada un traitement de faveur de \$12.21 par tonne sur le papier d'emballage et comme résultat nous lui expédions de grandes quantités de cet article. Un semblable avantage sur le marché australien profiterait énormément aux fabriques de Québec qui se servent du procédé Kraft.

Sur un très grand nombre d'articles, l'Australie possède un double tarif et l'écart entre les deux est très minime. Si nous pouvions obtenir la faveur du tarif minimum, nous pourrions supplanter en grande partie les marchandises américaines, tels que les instruments aratoires, les articles en caoutchouc, les chaussures, les métaux ouvrés, les tissus, les bicyclettes, les voitures et les moteurs. Si un arrangement pouvait être conclu pour l'admission en franchise de notre bois, de notre poisson, de nos fruits (à certaines saisons de l'année) et de notre papier, et si l'Australie consentait à imposer un léger droit sur le papier des autres pays, en nous concédant une faible réduction sur les articles manufacturés, je crois que le Canada serait satisfait et pourrait augmenter considérablement son commerce avec ce pays.

Mais naturellement, pour demander ces faveurs nous devons nous montrer généreux envers l'Australie. Nous ne pouvons pas lui demander de nouveaux avantages sans être disposés à lui faire certaines concessions, vu surtout que la balance du commerce est en notre faveur. Or, quels sont les principaux produits de l'Australie? En fait de produits d'exportation l'Australie n'a pas une aussi grande variété que le Canada. Pour avoir une idée des produits de l'exportation de l'Australie il suffit de voir ce qu'elle exporte en Angleterre, car c'est sur le marché anglais qu'elle écoule presque tout le surplus de sa production. L'Angleterre consomme chaque année pour \$150,000,000 de produits australiens, et quelques-uns de ces produits expédiés en Angleterre viennent en concurrence directe avec les produits canadiens. Nous ne pouvons pas espérer vendre du blé ou de la farine à l'Australie, pas plus que des animaux ou de la viande. L'Australie exporte également de grandes quantités de minéraux, de l'or et de l'argent, du cuivre et du plomb.

M. MCLEAN (Halifax): Quels sont les exportations de blé de l'Australie?

M. AMES: Elle en exporte pour environ \$25,000 par année.

Nous admettons déjà en franchise un certain nombre de produits australiens, et sur ce point nous ne pouvons guère faire mieux. Nous admettons ainsi en franchise les peaux de toutes sortes, la laine, l'étain

et le bois de service à l'état brut, plusieurs belles essences de bois dur qu'on peut utiliser dans la confection des meubles, ainsi qu'un bois de service spécial, qui résiste au taret et qui est employé dans la construction des ponts et pour le pavage des rues. Toutes ces essences sont de très belle qualité et sont admises au Canada en franchise. Mais d'un autre côté, il y a certains produits que l'Australie désirerait beaucoup nous expédier en plus grande quantité et sur lesquels nous avons un tarif maximum, moyen et minimum. En voici quelques-uns:

Articles.	Maximum.	Minimum.
Beurre. . . . .	\$0.04	\$0.03
Pommes. . . . .brl.	0.40	0.25
Cuir. . . . .p.c.	15	12½
Mouton gelé. . . . .	0.03	0.02
Conservé de viande, p.c.	27½	17½
Suif. . . . .p.c.	20	15

Si nous concédions à l'Australie notre tarif minimum sur ces articles, nous augmenterions considérablement nos importations de ce pays. Nous pourrions même lui concéder plus que notre tarif minimum vu que le nombre d'articles que l'Australie peut nous expédier est de beaucoup plus restreint que celui des produits que nous pouvons lui vendre. D'ailleurs, comme je l'ai déjà expliqué, un arrangement de cette nature ne peut se faire que lorsque les commissaires des deux pays se réunissent et échangent des concessions. Le principe admis dans la convention avec la Nouvelle-Zélande et qui consiste à compenser d'une autre manière, la perte probable de revenus, pourrait être adopté et les concessionnaires mutuelles seraient calculées d'après une règle reconnue.

L'Australie produit une grande quantité d'excellent vin léger, j'en puis parler avec connaissance de cause, car j'ai visité le pays, j'ai assisté à la fabrication du vin et j'y ai goûté—vin du Rhin, vin de Chablis, et autres. Les Australiens seraient enchantés de recevoir de nous les mêmes avantages que nous accordons à la France sur les vins légers et je suis convaincu que si un arrangement de cette nature était conclu, le vin australien remplacerait le vin de Californie sur la côte du Pacifique. Il y a plusieurs autres articles compris dans le traité français, tels que le jus de limon, les prunes, le raisin, le raisin de Corinthe etc. Si nous accordions à l'Australie le traitement de faveur que nous accordons à la France cela lui serait d'un grand avantage.

M. DEVLIN: En dehors des produits naturels, y a-t-il certains produits manufacturés sur lesquels nous pourrions accorder un traitement de faveur à l'Australie?

M. AMES: J'ai expliqué qu'il y a un certain nombre d'articles manufacturés que